

# LES ÉLÈVES PERDENT en moyenne 2 heures de COURS PAR SEMAINE

▶ La pénurie de professeurs se fait particulièrement ressentir en math, sciences et langues.

▶ Sur une semaine de 32 heures de cours, un élève perd en moyenne deux heures de cours à cause de la pénurie d'enseignants. C'est ce qui ressort d'une note de la Commission de pilotage de la Fédération Wallonie-Bruxelles datant du mois de septembre. 336 établissements scolaires issus de toutes les provinces francophones du pays se sont prêtés au jeu, ce qui représente 1692 groupes-classes, 33 482 élèves et 149 106 heures de cours organisables.

Généralement, la pénurie s'accroît en cours d'année scolaire. À part quelques tensions locales sur des disciplines spécifiques, le cadre est globalement pourvu en septembre. Les problèmes surviennent surtout lorsqu'il faut recruter

un professeur en cours d'année, en particulier pour les intérim courts, où beaucoup d'écoles connaissent des situations problématiques.

Certaines disciplines (langues, math et sciences) sont plus touchées, mais tant le fondamental que les cours généraux du secondaire sont officiellement déclarés en pénurie.

Les causes de la pénurie sont multiples. Le métier d'enseignant peine de plus en plus à susciter des vocations tant auprès des jeunes qu'auprès des personnes qui souhaitent se réorienter. Plusieurs études sur le sujet pointent du doigt la montée de l'individualisme, le manque de respect, la modification du rapport au savoir et à sa transmission et des conflits de valeurs

comme autant de raisons qui expliquent la démotivation des enseignants.

Les enseignants débutants sont particulièrement touchés. 35% d'entre eux quittent le métier moins de cinq ans après leur entrée en fonction et les deux tiers des défections ont lieu lors de la première année de carrière.

**PAR AILLEURS, LES DIFFICULTÉS** de recrutement des instituteurs maternels et primaires ont connu un pic l'année dernière. 200 jeunes diplômés manquaient en effet à l'appel par rapport à la moyenne des années précédentes. En cause: une mesure propre à l'enseignement supérieur prise en 2014 (le passage d'année à 45 crédits) qui pousse les candidats à étaler leur cursus sur une 4<sup>e</sup> année. Ces difficultés ne devraient théoriquement pas se présenter l'année prochaine.

Ma. Be.

## “LA QUALITÉ DE notre enseignement EST EN JEU”

▶ Marie-Martine Schyns travaille sur dix mesures pour endiguer la pénurie.

▶ La ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, travaille sur dix mesures structurelles visant à endiguer la pénurie d'enseignants. *“Au vu de ce diagnostic, il faut prendre à bras-le-corps la pénurie des enseignants en y apportant des réponses multiples et concrètes. C'est un sujet crucial, directement lié à la qualité de notre enseignement. Des périodes nombreuses sans cours sont néfastes, tant pour les élèves que pour le climat de l'école. De mesures à court terme auront un impact immédiat. Nous travaillons en parallèle sur des mesures globales qui renforceront à terme l'attractivité du métier d'enseignant. Ces nombreuses réponses ont pour but de limiter au maximum l'impact de la pénurie.”*

Dans ces dix mesures, elle prévoit notamment d'organiser une campagne d'information à l'intention des élèves de cinquième et sixième secondaire et des étudiants en Haute École et université dans des filières non enseignantes, pour mieux les informer sur les études et la profession enseignante.

**ELLE PRÉVOIT ÉGALEMENT** de créer des plateformes spécifiques par zone géographique, pour garantir un an de contrat aux enseignants débutants dans leur 1<sup>re</sup> année. L'enseignant débutant sera payé, même pour les périodes où il n'a pas d'intérim, pour autant que le volume des prestations atteigne au moins 85% sur l'année. Le but est de garantir un salaire complet aux débutants et d'éviter les formalités du chômage ou de successions de contrat dans d'autres écoles. Selon les syndicats, la principale cause d'abandon des jeunes enseignants est en effet la précarité qui les guette en début de carrière. Ballotés d'intérim en intérim, ils sont nombreux à ne pas savoir joindre les deux bouts.

La ministre prévoit également la possibilité de faire des heures supplémentaires rémunérées. En cas de pénurie avérée, quatre périodes additionnelles maximales pourraient être prescrites sur base volontaire, en respectant les règles statutaires de dévolution des emplois.

Ma. Be.